

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Contrat de ville - Année 2022 - Convention entre Dijon métropole et le Centre régional Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté (CRIJ BFC) relative à l'accompagnement des élèves de 3ème des Quartiers Politique de la Ville (QPV)**

Le Contrat de ville a été signé le 6 juillet 2015 par l'État, Dijon métropole, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Rectorat, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi et la Caisse des dépôts et consignations. Il a été prorogé par l'État jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, le pilier relatif à la cohésion sociale a pour orientation stratégique de concourir à la réussite éducative des jeunes, notamment en soutenant tout projet qui vise à faciliter l'accès aux stages, dont ceux des élèves de 3ème.

Depuis 2008, Dijon métropole avec les communes de la Politique de la Ville et les collèges de ces territoires, porte un projet d'accompagnement des jeunes de 3ème qui vise à leur faciliter l'accès aux stages. Dans le cadre de l'appel à projet 2022 du Contrat de ville, le Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté (CRIJ BFC) a été retenu pour animer ce projet pour l'année scolaire 2022-2023.

En effet, les élèves de 3ème doivent réaliser un stage de 3 à 5 jours pour découvrir et observer le monde du travail. Cette expérience doit être réussie pour garantir des bénéfices dans le parcours d'insertion du jeune.

Afin d'éviter les situations d'échec et de favoriser les premiers contacts entre les jeunes et le milieu professionnel, le CRIJ BFC propose de coordonner l'accompagnement des élèves de 3ème des collèges ci-après :

- Le Chapitre à Chenôve,
- Champollion dans le quartier des Grésilles (Dijon),
- Jean-Philippe Rameau et Bachelard dans le quartier de la Fontaine D'Ouche (Dijon),
- Carnot à Dijon,
- Roland Dorgelès à Longvic,
- Boris Vian à Talant,

dans la recherche de leur séquence de découverte et d'observation du monde professionnel en partenariat avec les collèges concernés, les Maisons de Quartier, les services de la Métropole (Politique de la Ville et Contractuelles), les communes, le CIO de Dijon, la Mission Locale et la Préfecture.

Les objectifs seront les suivants :

1 - Démarcher et collecter des offres de stages auprès des entreprises, administrations, associations et collectivités pour accueillir un ou plusieurs élèves de 3ème des collèges partenaires au cours de l'année scolaire ;

2 – Organiser une ou plusieurs "demi-journées d'information et de recherche" par collège pour accompagner les élèves dans leurs démarches ;

3 - Placer des élèves en entreprise, organiser le contact pour la signature des conventions de stages ;

4 – Accompagner les élèves qui n'auraient pas trouvé de lieu de stage ou ne correspondant pas à leurs souhaits.

Dijon métropole propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 15 000 € au CRIJ BFC, compte tenu du cadre intercommunal de son projet qui se déroulera sur l'année scolaire 2022-2023, en faveur des jeunes des quartiers de la Politique de la ville.

